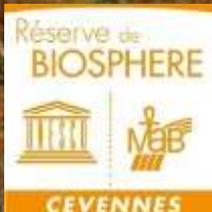


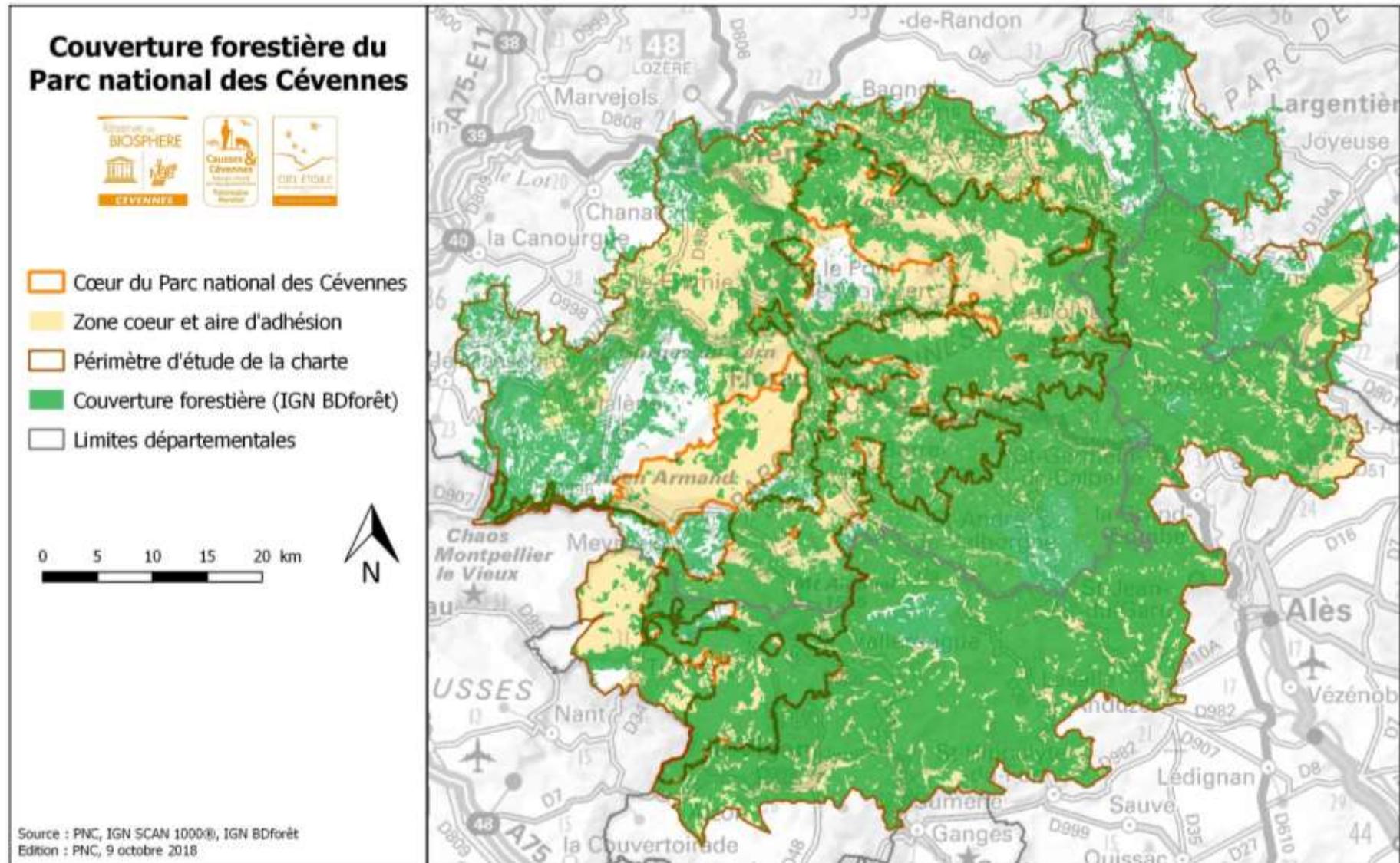


Parc national  
des Cévennes

# La trame de vieux bois dans le Parc national des Cévennes



# Le Parc national des Cévennes et ses forêts (en bref)



**Un parc très forestier : environ 70 % de couverture forestière  
(contre seulement 16 % en 1850 !)**



**Reboisements des terrains de montagne**



**Reboisements privés (FFN)**



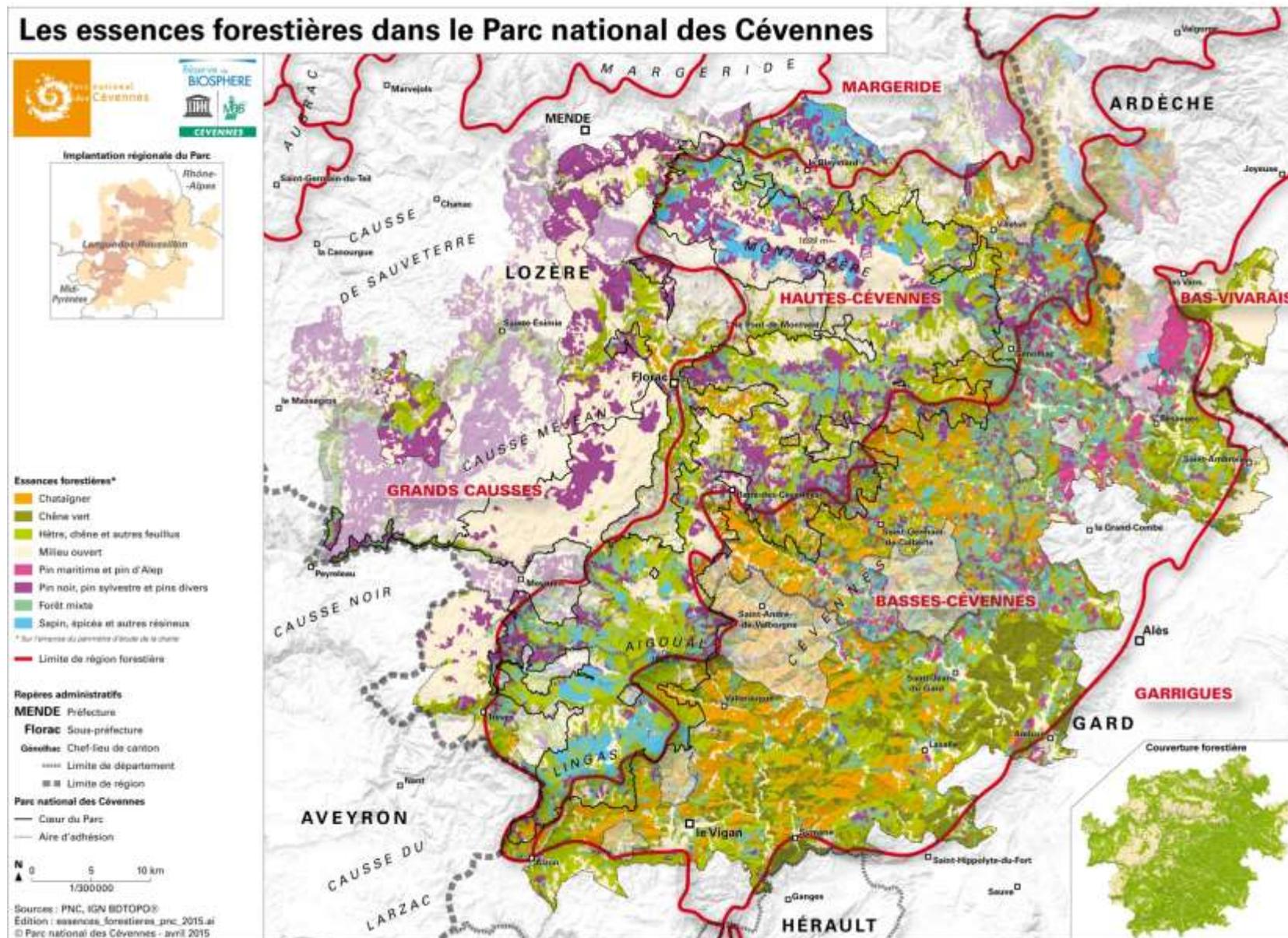
**Evolution des châtaigneraies fruitières**



**Boisement par dynamique naturelle**

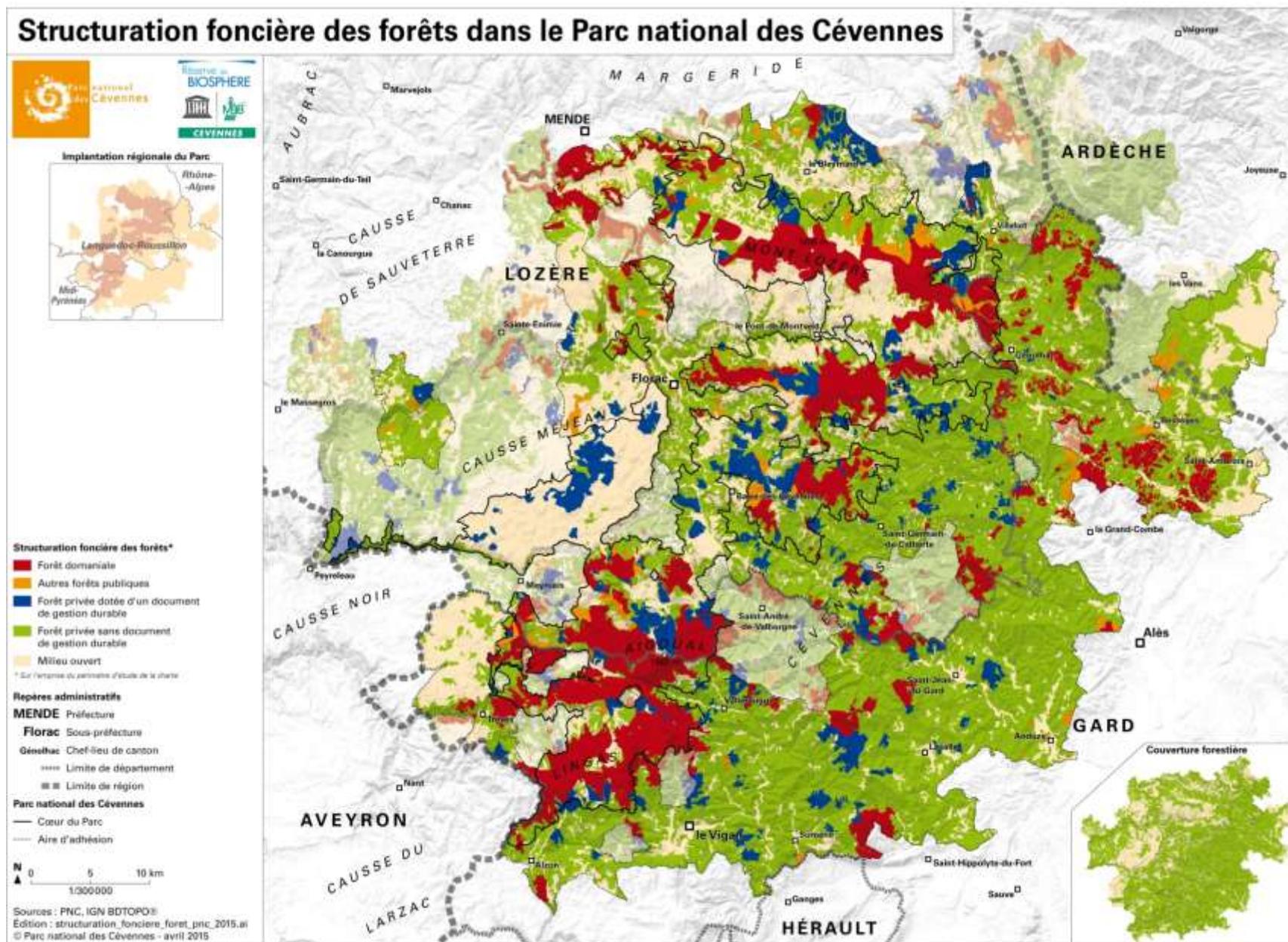


# Le Parc national des Cévennes et ses forêts (en bref)



Une grande diversité d'essences

# Le Parc national des Cévennes et ses forêts (en bref)



Un contraste foncier important

# Une politique en faveur des vieilles forêts



# Une politique en faveur des vieilles forêts

## Une politique en faveur d'une trame de vieux bois de longue date (en forêt publique)...

- 🌟 **Début des années 1990** : notion de « grains de vieillissement » (politique Grand Tétras)
- 🌟 **2005** : évolution vers un réseau d'îlots de sénescence → mise en place dans toutes les forêts domaniales du cœur du Parc



- 🌟 Mise en place d'un réseau de réserves intégrales
- 🌟 Politique de désignation des arbres à loges



# Une politique en faveur des vieilles forêts

... confortée par la charte en 2013 :

Objectif : mise en place d'une trame de vieux bois



## Mesure 2.2.1 : Sauvegarder les « réservoirs de nature »

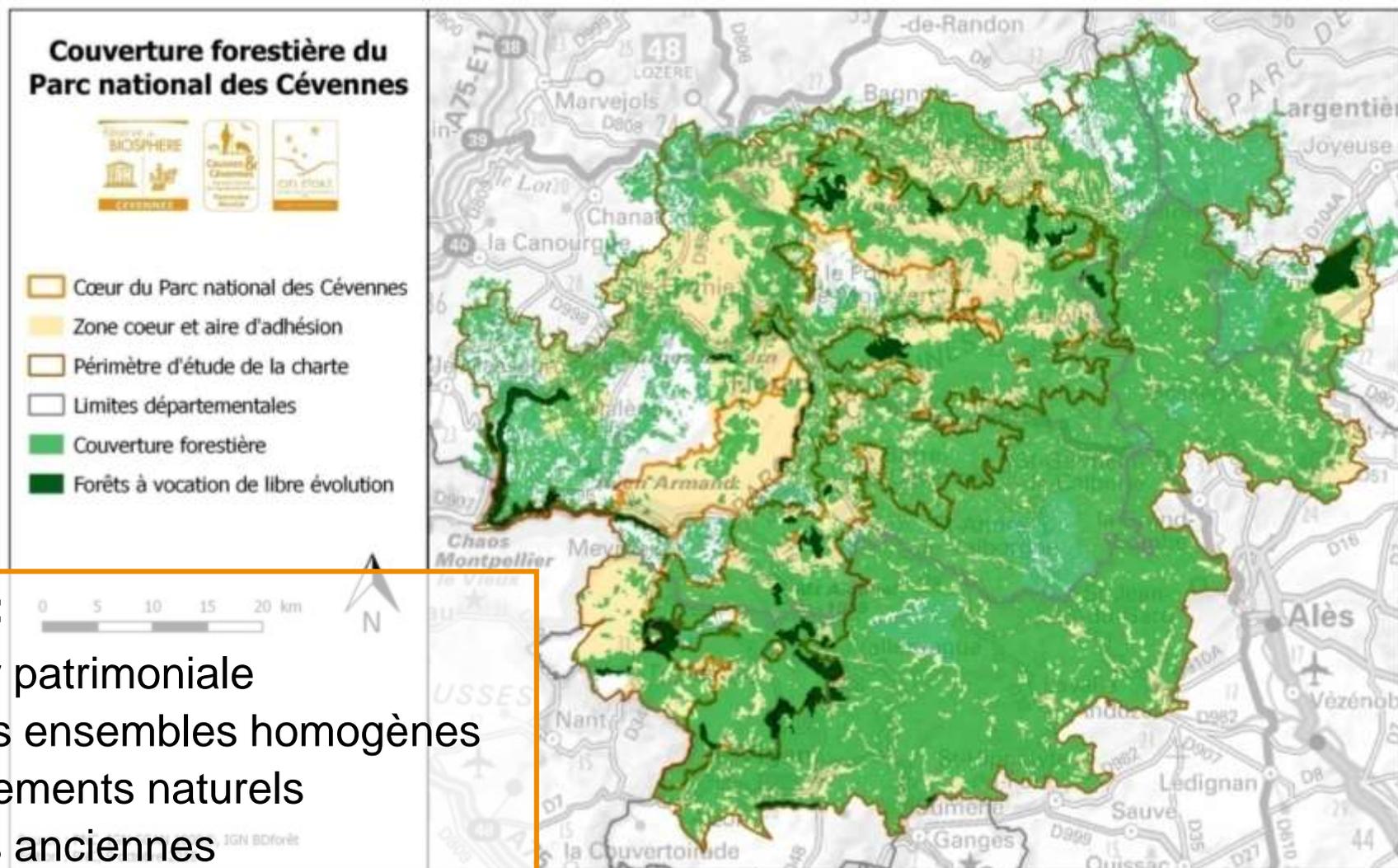
« L'établissement public, en partenariat avec l'ONF, les collectivités propriétaires et les propriétaires privés volontaires, veille à préserver certaines forêts remarquables à travers des outils contractuels à définir ou en dernier recours par des acquisitions foncières, et à **développer une trame de forêts en libre évolution à trois échelles** : celle de l'arbre, celle du **peuplement** (par la mise en place d'îlots de sénescence) et celle du **massif forestier**. Le contour des outils contractuels est défini en partenariat notamment du point de vue des aspects financiers (compensation ou rémunération des services rendus) et des modes de gestion.

Ces forêts sont mises en défens par rapport aux coupes de bois, mais cela n'implique pas une interdiction des autres activités (cueillette, fréquentation, chasse etc.). [...] »

# Une politique en faveur des vieilles forêts

... confortée par la charte en 2013 :

Carte des vocations : **9 600 ha** de forêts à **vocation de libre évolution**



## 5 critères :

- 🌳 Valeur patrimoniale
- 🌳 Grandes ensembles homogènes
- 🌳 Peuplements naturels
- 🌳 Forêts anciennes
- 🌳 Enjeux de production limités

# La Charte du PNC et la trame de vieux bois

Trame de vieux bois

Forêts à vocation de libre évolution

Paysage

Échelle du massif : forêts en libre évolution



# La Charte du PNC et la trame de vieux bois

Trame de vieux bois

- Ilots de sénescence
- Forêts à vocation de libre évolution
- Paysage

Échelle du massif : forêts en libre évolution



Échelle du peuplement : ilots de sénescence

# La Charte du PNC et la trame de vieux bois

Trame de vieux bois

- \* Arbres d'intérêt écologique
- Ilots de sénescence
- Forêts à vocation de libre évolution
- Paysage

Échelle du massif : forêts en libre évolution



Échelle de l'arbre :  
Arbres d'intérêt  
écologique



Échelle du peuplement : ilots de sénescence

# La Charte du PNC et la trame de vieux bois

## Trame de vieux bois

- \* Arbres d'intérêt écologique
- Ilots de sénescence
- Forêts à vocation de libre évolution
- Paysage

Échelle du massif : forêts en libre évolution



Échelle de l'arbre :  
Arbres d'intérêt  
écologique



Échelle du peuplement : ilots de sénescence

# Et concrètement ? Dans les forêts publiques...

## À l'échelle "massif" (objectif = 3 500 ha en libre évolution)

- 🌿 **Une réserve biologique intégrale déjà existante** (Peyrebesse, 18ha, 1933)  
→ Projet d'extension de 75 ha
- 🌿 **Années 1990-2000** : travail avec l'ONF sur un **réseau de RBI** → RBI de la Brèze (2006) + 4 projets en cours
- 🌿 Dans le cadre des aménagements forestiers, surface importante de peuplements **sans exploitation prévue, sous diverses appellations**
- 🌿 Au total, environ 3 600 ha soustraits à l'exploitation

### Objectifs actuels :

- 🌿 **Finalisation de création des réserves intégrales** : discussion en cours avec l'ONF sur le statut
- 🌿 **Stabilisation et uniformisation progressive des superficies en libre évolution lors de la révision des aménagements forestiers** : classement « hors sylviculture en évolution naturelle » avec précision de l'objectif de libre évolution et inscription dans la convention cadre ONF-PNC

# Et concrètement ? Dans les forêts publiques...

## À l'échelle "peuplement" : pour un réseau d'îlots de sénescence

- 🌳 **1990 - convention de sylviculture** en zone centrale du Parc **ONF-PNC** :  
Terme de « **grain de vieillissement et d'abandon** »  
*« Par groupe de parcelles de moins de 100 ha, on laissera évoluer 3 à 7 ha de peuplement représentatif de l'unité écologique environnante afin que le stade forestier terminal soit représenté ».*
- 🌳 **2005 - Évolution en îlots de sénescence** : validation d'une **définition par le Comité scientifique de l'EP PNC**
  - *Évolution naturelle sans limite de temps*
  - *Superficie de 1 à 7 ha*
  - *2 à 4 îlots / 100 ha ; 3 à 7 % de la surface totale de la forêt*
  - *Représentativité des types de peuplement adulte et des stations*
  - *Préférence aux essences autochtones et aux peuplements matures*

*Depuis 2010, attention particulière sur l'ancienneté de l'état boisé*

# Et concrètement ? Dans les forêts publiques...

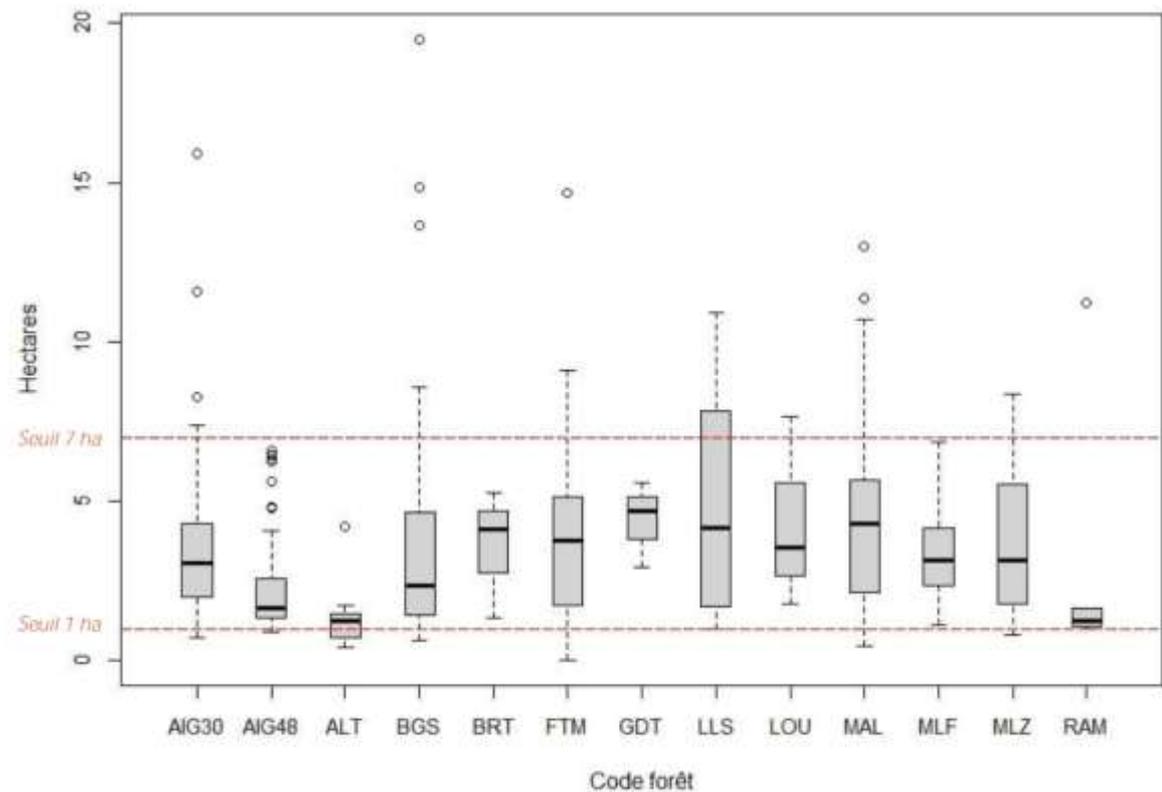
## À l'échelle "peuplement" : pour un réseau d'ilots de sénescence

- 🌀 Concertation PNC-ONF à chaque révision d'aménagement forestier
- 🌀 Objectif inscrit dans la convention-cadre ONF-PNC pour les forêts domaniales
- 🌀 **Matérialisation** : coût pris en charge à **50 % par l'EP PNC** dans le cadre d'un programme annuel d'études et travaux



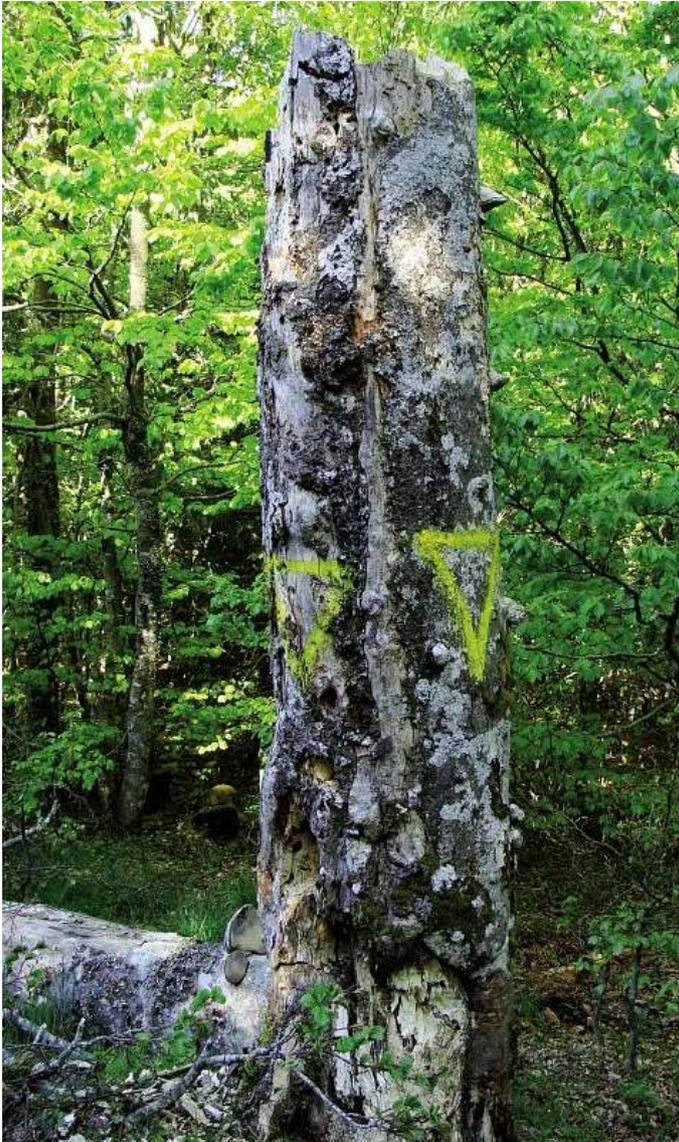
# Le réseau d'îlots de sénescence dans les forêts publiques du cœur du Parc

- Forêts publiques en cœur : 30 882 ha (dont 28 106 ha de FD)
- 354 îlots de sénescence = 1 206 ha
- 4,15 % des 29 005 ha de forêt en cœur ayant définis un réseau d'îlots de sénescence
- Surface moyenne : 3,4 ha



# Et concrètement ? Dans les forêts publiques...

## L'échelle "arbre" : la préservation d'arbres d'intérêt écologique

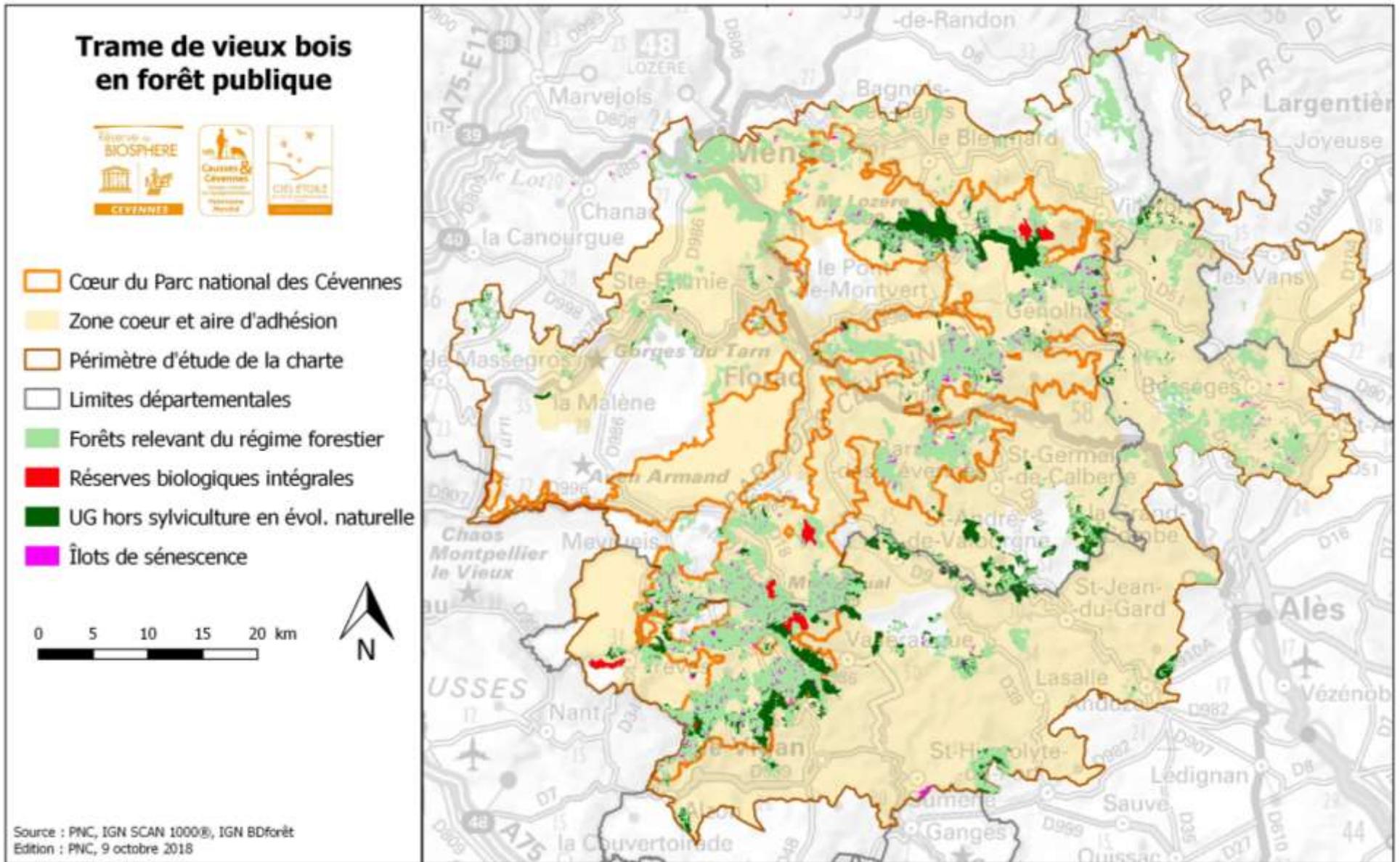


- ☀️ Désignation des **arbres à loges** (Pic noir) ou porteur d'**aires de rapaces**
- ☀️ Effectué chaque année par les agents de l'EP PNC sur les parcelles à marteler
- ☀️ Projet en cours : note ONF-PNC sur la préservation des arbres d'intérêt écologique



- Homogénéiser les pratiques à l'échelle du PNC
- Étendre à d'autres espèces
- Intégrer les arbres à dendromicrohabitats
- Répartir des rôles entre ONF et PNC

# Et concrètement ? Dans les forêts publiques...



# Et concrètement ? En forêt privée...

Objectif : 6 100 ha

## Forêt en libre évolution :

- 🌳 Parcelles hors sylviculture dans les PSG
- 🌳 Acquisition foncière par l'EP PNC

## Ilots de sénescence :

- 🌳 Rarement volontaires
- 🌳 Contrats Natura 2000

## Arbres d'intérêt écologique :

- 🌳 Contrats Natura 2000
- 🌳 Identification lors de l'élaboration des PSG

# Et concrètement ? Les forêts de l'EP PNC...

## 415 + 118 ha de forêt en libre évolution

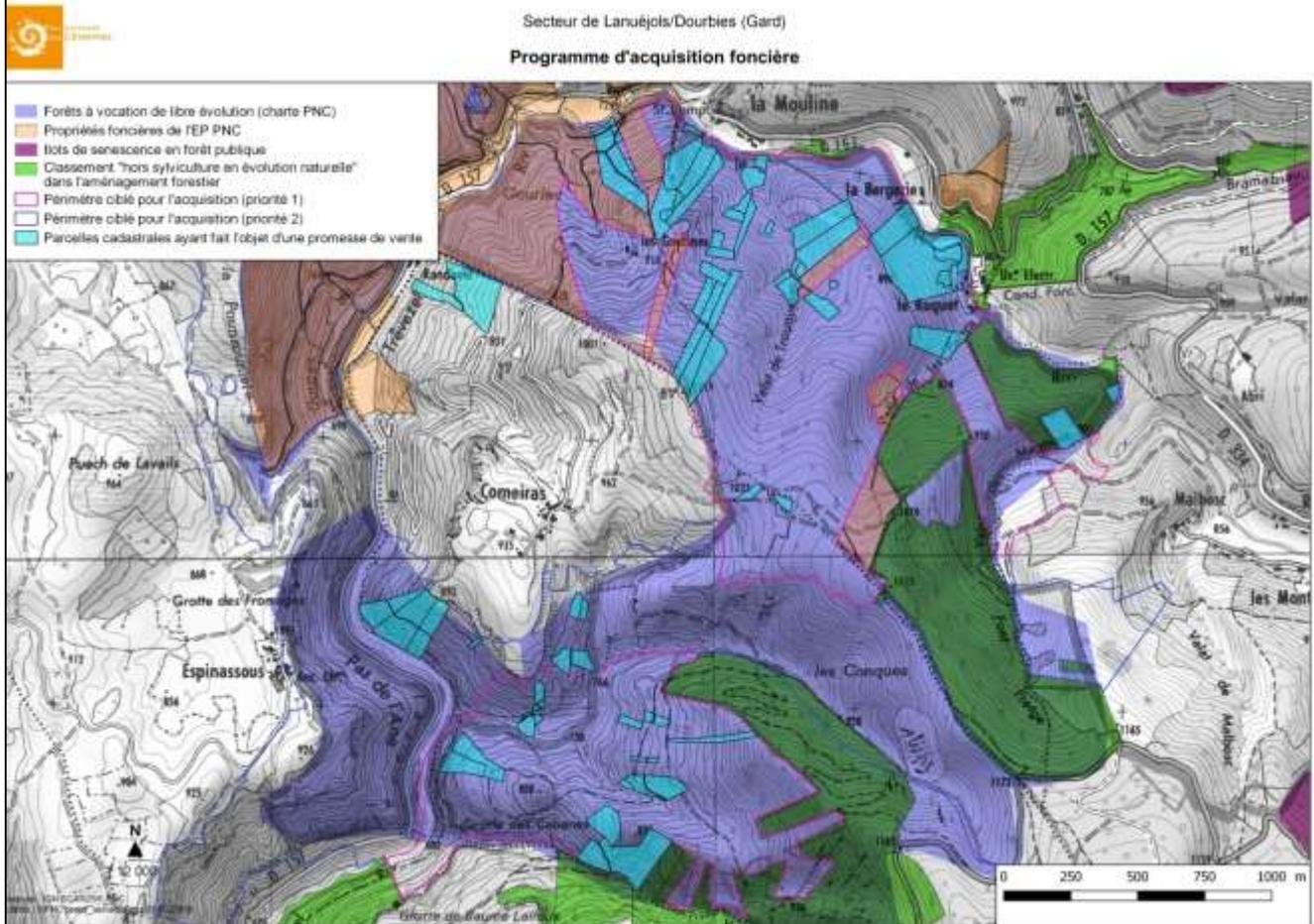


Parc national  
des Cévennes

**Plan de gestion  
des forêts du Sapet et du Bois Noir  
2018-2033**



● ● ●



# Des dispositifs de suivi et de connaissance

## Echelle « massif » + îlots de sénescence

### Suivi dendrométrique par placettes permanentes (protocole PSDRF)

- 🌳 sur 4 réserves intégrales en forêt publique
- 🌳 sur 2 forêts de l'EP PNC
- 🌳 160 placettes en ILS

### Protocole de description de chaque îlot

(en cours) : critères inspirés de l'IBP et protocole WWF pour caractériser la naturalité

### Études par groupes taxonomiques :

Chiroptères, flore, coléoptères saproxyliques, champignons, lichens et mousses



# Conclusion

- 🌀 Une trame de vieux bois construite sur des principes évolutifs, sans schéma préalable
- 🌀 Pas d'inventaire exhaustif des vieilles forêts à ce jour
- 🌀 Une trame effective sur environ 15 % de la forêt publique sur le cœur du PNC
- 🌀 Une mise en place en concertation / co-construction

## Forêts publiques :

- 2 à 3 révisions d'aménagement / an
- 200 à 230 coupes / an
- Partenariat sur études et travaux d'intérêt écologique

## Forêts privées (Cœur) :

- 10 à 15 PSG / an
- 25 à 30 autorisations de travaux / an

# Projets et perspectives

## En forêt publique :

- 🌀 Études & recherche : utiliser le réseau comme support pour étudier sa fonctionnalité ? Quelles améliorations à apporter ?
- 🌀 Finalisation et poursuite des dispositifs de description et de suivi
- 🌀 Travail sur les arbres d'intérêt écologique (bases de données, procédures, formation, etc.)
- 🌀 Effort sur les forêts communales et sectionales

## Forêt privée :

- 🌀 Développer le réseau : sensibilisation et accompagnement des propriétaires, contractualisation (?)

## Communication :

- 🌀 Sensibiliser, partager, éduquer, mettre en valeur, faire connaître...